



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 98524

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Clergeau appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les inquiétudes des organismes et associations fédérés dans le réseau COORACE quant au respect des engagements de l'État en matière de financement. Les crédits d'insertion par l'activité économique, budgétés pour l'année 2005, n'ont été attribués qu'à hauteur de 50 %. Il semblerait que le solde ne serait pas versé au titre de l'année 2005, mais affecté sur le budget 2006. Cette acrobatie des chiffres, si elle devait être confirmée, ne dissimulera pas la forte et réelle diminution des crédits alloués à ce secteur. Le réseau COORACE, qui fédère plus de 450 structures de l'insertion par l'activité économique et de l'économie sociale et solidaire, est un partenaire de qualité pour les politiques de l'emploi et du développement de nouvelles activités professionnelles. Le budget de ces différentes structures ayant été constitué sur la base des crédits votés pour 2005, le report du solde dû sur le budget de l'année 2006 serait très préjudiciable à leur équilibre financier et aux actions engagées. Aussi, elle lui demande de bien vouloir préciser la position du Gouvernement en la matière afin d'apporter une réponse à l'inquiétude des milliers de personnes concernées.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur les inquiétudes liées au financement de l'insertion par l'activité économique. Le soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique, qui jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le chômage menée par le gouvernement, est prioritaire et leur effort pour développer un outil d'accès à l'emploi efficace au service de ceux qui sont le plus éloignés du marché du travail doit être accompagné par l'État. Le plan de cohésion sociale consacre d'ailleurs des moyens sans précédent à leur développement avec la création d'une aide à l'accompagnement dans les ateliers et chantiers d'insertion de 24 millions d'euros par an, l'augmentation des crédits du fonds départemental d'insertion, de 13,4 millions d'euros en 2005 à 21 millions d'euros en 2007 (actuellement prévus dans le projet de loi de finances pour 2007), et le financement de 13 000 postes dans les entreprises d'insertion en 2005 pour atteindre 14 479 postes dès 2007. Les acteurs de l'insertion par l'activité économique redoutent que les engagements souscrits en 2005 soient amputés des crédits de paiement qui n'ont pas été reportés, en application des nouvelles dispositions de la loi organique relative aux lois de finances. A cet égard, l'évolution des règles budgétaires est sans incidence sur les engagements pris par le gouvernement en faveur de l'insertion par l'activité économique et les crédits inscrits en loi de finance initiale pour 2006 permettent de consolider les acquis de 2005. Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement est vigilant sur ce point.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Clergeau](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98524

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 juin 2006, page 6732

Réponse publiée le : 2 janvier 2007, page 149